

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 19 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2025.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Franck GUITTON, Laure ROUET, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Odile DELACOTTE, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

ABSENTS EXCUSES : Benoit AVRIL, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT, Fabrice HERBRETEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HELIE.

Nombre de conseillers : en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 12.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 12 mai 2025 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

BATIMENTS

1. Résultat de la consultation des entreprises pour la rénovation et extension de l'école Publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Monsieur le Maire informe que compte-tenu de la délibération n° D2025-030 du 3 mars 2025 approuvant le plan du projet relatif aux travaux de réhabilitation de l'école publique et de son bâtiment annexe et donnant l'accord pour le lancement d'une consultation des entreprises, une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique a été lancée.

Cette dernière a été publiée le jeudi 3 avril 2025 sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, avec une publication dans OUEST-FRANCE le 8 avril 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 30 avril 2025 à 12h00.

Il donne aux conseillers municipaux les résultats du marché passé. Sur les 13 lots, 57 réponses ont été réceptionnées dans le délai légal fixé lors de la consultation.

Une présentation du rapport d'analyse est faite en fonction des critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation (prix des prestations 40% et valeur technique et méthodologique de l'offre 60 %) :

Aussi, Monsieur le Maire rappelle que le règlement de consultation permet à l'issue du classement le droit ou non de négocier avec les 3 premières offres. Il propose de le faire pour les lots 7,9, 10 et 11 et ainsi de retenir uniquement le classement des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant € H.T
Lot n° 1 : DESAMiantage	SAS AD'QUAT	21 085,57 €
Lot n° 2 : DEMOLITIONS - VRD - GROS OEUVRE	SARL RANTIERE BATIMENT	272 808,76 € + option de 6 674.76 €
Lot n°3 : CHARPENTE BOIS - MENUISERIES EXT. ET INT.	SARL MAILLAUD-PAILLEREAU	186 060,04 €
Lot n°4 : COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	SARL RANTIERE BATIMENT	46 037,12 €
Lot n°5 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	GUYONNET CONSTRUCTIONS METALLIQUES SAS	78 687,00 € + option de 313.39 €
Lot n°6 : BAC ACIER - COUVERTURE ETANCHEITE	SAS BATITECH	27 888,12 €
Lot n°8 : PLAFONDS SUSPENDUS - ISOLATION	SASU TECHNI PLAFONDS	11 582,51 €
Lot n°12 : ELECTRICITE	SARL LAMOTHE ET DAVID	37 305,72 €
Lot n°13 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	BILLAUD SAS	90 391,25 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution des lots et/ou le lancement de la phase négociation.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de valider le classement des entreprises conformément au rapport d'analyse des offres ;
- de retenir les offres des entreprises présentées dans le tableau ci-dessus uniquement pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12 et 13 ;
- décide de retenir l'option au lot 2 et au lot 5 relative aux mesures de prévention du radon ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché avec chacune des entreprises désignées ci-dessus pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12 et 13 ;
- de recourir à la négociation concernant les lots 7, 9, 10 et 11 et d'attribuer ces lots ultérieurement.

2. Demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation de l'école Publique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Régional nous a averti que l'enveloppe de crédits alloués aux communes était déjà consommée et qu'il était inutile de déposer un dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les entretiens de recrutement en vue du remplacement de l'agent technique partant en retraite au 1^{er} octobre 2025 ont été réalisés. Le choix s'est porté sur M. Denis CORNUAULT. Ce dernier intègrera la collectivité au 1^{er} août prochain.

Une visite des édifices religieux a eu lieu avec le CAUE et le Conseil Départementale ce lundi 12 mai. L'église est bien entretenue quelques petits désordres devront être résolus (gouttière bouchée, salpêtre à aspirer). Le mobilier classé à l'inventaire du mobilier religieux est bien présent et en bon état de

conservation. Monsieur le Maire précise que des aides de la DRAC et du département sont mises en place pour la conservation et mise en valeur de ces biens notamment avec des vitrines protégées.

La visite du temple est plus inquiétante, des fissures importantes sont présentes. Selon Celine BELZIC, ingénieur présente, il convient très rapidement de prendre une mission de maîtrise d'œuvre avec un architecte en charge du patrimoine pour la conservation du bâti. Le Conseil Municipal devra dès 2026 se pencher sur ce dossier.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe qu'une prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 2 juin 2025.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vu la secrétaire de séance,
Isabelle HELIE.

Certifié exact,
Le Maire, Dominique PAILLAT.